



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Points 128 et 70 b) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**Questions relatives aux droits de l'homme,**  
**y compris les divers moyens de mieux assurer**  
**l'exercice effectif des droits de l'homme**  
**et des libertés fondamentales**

## Le droit au développement

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.49

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Steven Ssenabulya **Nkayivu** (Ouganda)

1. À ses 23<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 17 et 21 décembre 2007, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/62/18) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.49. À la 23<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité (A/62/7/Add.19). La Commission était saisie du projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officielles (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Cinquième Commission sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/62/SR.23 et 26).



### **Décision de la Cinquième Commission**

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.3/62/L.49 n'entraînera pas de dépenses supplémentaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du chapitre 23 (Droits de l'homme) et du chapitre 28E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

---

---

<sup>1</sup> A/C.5/62/18.

<sup>2</sup> A/62/7/Add.19.